

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 31/05/2021

Séance du Vendredi 4 Juin 2021

DATE D’AFFICHAGE

LE : 08/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 15 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 4 juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 31 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 4

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Claire ESPASA (pouvoir donné à M. BEGUIN), Jonathan PETIT (pouvoir remis à M. MARTINEZ), Jean-Yves SCHROEYERS (pouvoir donné à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération : SUPPRESSION POSTE 35/35^{ème} ET POSTE 22.51/35^{ème}

Mme Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

- Compte tenu du départ d'un adjoint technique, il convient de supprimer le poste 35/35^{ème}
- Compte tenu du non renouvellement du poste d'adjoint technique contractuel, il convient de supprimer le poste 22.51/35^{ème}

Vu l'avis favorable du Comité technique du 20/04/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet au service entretien
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial contractuel 22.51/35^{ème}

De modifier comme suit le tableau des emplois :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021

**TABLEAU DES EFFECTIFS
sur emplois permanents**

		Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	1	30/35 ^{ème}
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique territorial	2	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	1	1	27.28/35 ^{ème} (27h et 16mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	24.37/35 ^{ème} (24h et 22mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	21/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	1	0	22.85/35 ^{ème} (22h et 51mn)

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 04 juin 2021.
Le Maire, Héléna MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021